

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 09
Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Charles BRUN, Maire**.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, SCHIMITZ Jean-Marc, RIVIERE Mickaël, BOULLIER Magali, PIVOT Laurent.

Etaient absents : GOUJON Mickaël, SEIGNERET Ludivine, GASDON Maxime, DENIS Sylvie, MONDIERE Hubert

Etaient absents ayant donné bon pour pouvoir : Véronique FESSY (pouvoir à Danielle LACOUR)

Secrétaire de séance : Jean-Marc HETSCH

Date de convocation : 18 septembre 2025.

SUBVENTION VERSEE AU COMITE DES FETES POUR LE FEU D'ARTIFICE.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention, faite par le Comité des Fêtes, pour le financement du feu d'artifice de l'année 2025.

Monsieur le Maire propose de financer la moitié du feu d'artifice de l'année 2025 (le prix du feu d'artifice étant de 2 831,00 € TTC), soit **1 416 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 1 416 € au Comité des Fêtes pour financer le feu d'artifice de l'année 2025.

Fait et Délibéré à Pradines, le 23 septembre 2025.

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc HETSCH

Le Maire,
Charles BRUN